



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

« Rassembler les avocats du monde • Bringing Together the World's Lawyers • Reunir a los abogados del mundo »

RESOLUTION DE L'UIA CONTRE TOUTES LES FORMES D'ESCLAVAGE

Considérant que la lutte contre l'esclavage constitue incontestablement une priorité d'ordre mondial qui ne peut être envisagée que par une approche globale impliquant gouvernements, société civile et entreprises ;

Notant l'amplitude du phénomène de l'esclavage moderne qui choque tant par le nombre de victimes que par les profits qu'il engendre ;

Rappelant l'ensemble des actions déjà entreprises par de nombreux acteurs dans la lutte contre le phénomène (agences des Nations Unies, organisations internationales, groupements au sein de la société civile) et les efforts menés notamment par les organisations de terrain pour obtenir l'inclusion de la lutte contre l'esclavage dans les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (cible 8.7) ;

Ayant en particulier relevé, à l'occasion du Sommet des Présidents de Barreaux qui s'est tenu aux Nations Unies à New York le 28 juin 2018 sur le thème de l'esclavage moderne, l'urgence d'engager la profession juridique dans la lutte contre ce phénomène ;

Souhaitant ainsi favoriser la prise de conscience, au sein de la profession, des répercussions nationales et internationales de la traite ou des différentes formes d'esclavage moderne, tant sous l'angle du nombre d'individus impliqués que du point de vue des conséquences pour les entreprises, dont même les plus vertueuses peuvent se trouver exposées, peut-être non à une responsabilité pénale mais en tous les cas à la sanction de l'opinion publique ;

Insistant sur la responsabilité des organisations professionnelles à sensibiliser leurs membres collectifs et individuels sur l'ampleur du phénomène et sur la manière de mettre leurs compétences au service de la lutte contre ce phénomène, l'UIA, réunie en Assemblée générale en ce 30 octobre 2018 à Porto, Portugal, adopte la présente résolution :

L'Union Internationale des Avocats condamne toute forme d'esclavage, y compris les formes d'esclavage moderne telles que le travail forcé, l'esclavage des enfants, la servitude pour dettes et le travail impliquant la traite des êtres humains. L'UIA encourage les gouvernements, les institutions publiques, les acteurs économiques, les Barreaux et tous leurs membres, à oeuvrer dans la limite de leurs moyens pour faire appliquer les instruments nationaux et internationaux permettant de mettre à jour les responsabilités dans les violations des droits de toutes les victimes de ces actes, en poursuivre les auteurs et garantir la représentation légale des victimes dans toute procédure, spécifiquement en vue d'obtenir réparation.